

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

S TEMPO M&G

(Compartiment de l'OPCVM « SAGIS INVEST » nourricier de M&G (Lux) DYNAMIC ALLOCATION FUND)
(Code ISIN : FR0012712107)
SAGIS ASSET MANAGEMENT

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

■ Le compartiment nourricier « S TEMPO M&G » a un objectif de gestion similaire à celui de l'OPCVM maître « M&G(Lux) DYNAMIC ALLOCATION FUND » (Action A: **LU1582988058**), diminué des frais de gestion réels propres au nourricier, à savoir dégager un rendement total positif (la combinaison de la croissance du revenu et du capital) de 5 à 10 % par an sur toute période de trois ans, par le biais d'investissements dans une gamme d'actifs mondiaux.

Il n'y a pas d'indicateur de référence.

■ L'OPCVM maître « M&G(Lux) DYNAMIC ALLOCATION FUND » est un compartiment de la SICAV « M&G (Lux) Investment Funds 1 ». Cette SICAV est une société d'investissement constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg en tant que société d'investissement à capital variable, est régie par la Partie 1 de la loi sur les OPC et dispose du statut d'OPCVM.

■ Le compartiment nourricier « S TEMPO M&G » est un compartiment nourricier de l'OPCVM « M&G (Lux) DYNAMIC ALLOCATION FUND » (Action A **LU1582988058**). A ce titre, l'actif du compartiment nourricier « S TEMPO M&G » est investi en totalité et en permanence en parts de l'OPCVM maître « M&G(Lux) DYNAMIC ALLOCATION FUND » et à titre accessoire en liquidités. La performance du nourricier pourra être inférieure à celle du maître, notamment à cause de ses frais de gestion propres.

Il n'intervient pas directement sur des instruments financiers à terme négociés sur les marchés à terme réglementés, ou de gré à gré.

■ Stratégie d'investissement de l'OPCVM maître :

Le Fonds adopte une approche d'investissement hautement flexible et a la liberté d'investir dans différents types d'actifs émis n'importe où dans le monde et libellés dans n'importe quelle devise. Le Fonds utilisera généralement des instruments dérivés afin d'être exposé à ces actifs. Le Fonds pourra aussi faire usage des instruments dérivés pour prendre des positions courtes (détenir des instruments dérivés dans le but d'obtenir un rendement positif lorsque la valeur des actifs auxquels ils sont liés diminue) et être exposé aux investissements excédant sa Valeur nette d'inventaire en vue d'accroître son potentiel de rendement sur des marchés haussiers comme baissiers. Le Fonds peut investir dans les actions « A » chinoises via le Shanghai-Hong Kong Stock Connect et le Shenzhen-Hong Kong Stock Exchange.

Le Fonds pourra aussi investir directement dans ces actifs, ou indirectement par le biais d'autres organismes de placement collectif. Le Fonds peut aussi investir dans des devises, liquidités, quasi-liquidités, dépôts et bons de souscription. Le Gestionnaire des Investissements cherchera généralement à conserver plus de 30 % de la Valeur nette d'inventaire du Fonds investie dans des actifs libellés en euros (ou dans d'autres devises couvertes en euros). En outre, le Gestionnaire des Investissements cherchera à conserver un minimum de 60 % de la Valeur nette d'inventaire du Fonds investie dans une combinaison d'actifs libellés en dollars américains, livres sterling et euros (il peut s'agir de positions directes ou couvertes). Le Fonds investira normalement dans les fourchettes d'allocation nette suivantes : 0 à 80 % en titres à revenu fixe, 20 à 60 % en actions et 0 à 20 % dans « d'autres » actifs. Les instruments à revenu fixe dans lesquels le Fonds peut investir comprennent :

(a) des instruments dérivés dont la valeur provient d'obligations, de taux d'intérêt ou de risque de crédit ;

(b) des obligations émises ou garanties par des sociétés, des gouvernements, des collectivités territoriales, des agences gouvernementales ou certains organismes publics internationaux ;

(c) des obligations d'émetteurs situés dans des marchés émergents ;

(d) des obligations qui sont cotées investment grade par une agence de notation reconnue ;

(e) des obligations non notées et des obligations dont la notation est inférieure à investment grade, sous réserve de ne pas dépasser 60 % de la Valeur nette d'inventaire du Fonds ; et

(f) des Titres adossés à des actifs, sous réserve de ne pas dépasser 20 % de la Valeur nette d'inventaire du Fonds. Les actions dans lesquelles le Fonds peut investir peuvent comprendre (a) des instruments dérivés dont la valeur provient d'actions de sociétés et (b) directement des actions de sociétés. D'autres actifs, à cette fin, incluent des Obligations convertibles et des Titres de créance convertibles conditionnels

Les Titres de créance convertibles conditionnels ne doivent pas dépasser 5 % de la Valeur nette d'inventaire du Fonds. Figurent également dans les autres actifs, principalement afin de fournir une source de rendement au Fonds relativement non corrélée, des actions dans des fonds d'investissement immobilier fermés ou des investissements dans des sociétés actives dans le secteur de l'immobilier et/ou des infrastructures.

Des instruments dérivés pourront être utilisés pour atteindre l'objectif d'investissement du Fonds, à des fins de couverture et à des fins de gestion efficace du portefeuille. Les instruments dérivés dans lesquels le Fonds peut investir afin d'atteindre ses objectifs comprennent, sans toutefois s'y limiter, les Contrats au comptant et à terme, les Contrats à terme négociés en Bourse, les Swaps, les Swaps de défaut de crédit, les Options et les Swaps sur rendement total.

Le Gestionnaire des Investissements a adopté une approche top-down très flexible de la répartition du capital entre les différents types d'actifs en réponse à l'évolution des conditions économiques et des valeurs des actifs. Cette approche combine une recherche approfondie pour déterminer la valeur des actifs à moyen et long terme, à une analyse des réactions du marché aux événements pour identifier les occasions d'investissement. En particulier, le gestionnaire cherche à répondre lorsque les prix des actifs s'éloignent d'une estimation raisonnable de leur juste valeur à long terme en raison de réactions du marché aux événements.

Le Fonds cherche à gérer le risque en investissant dans plusieurs catégories d'actifs, secteurs, devises et pays du monde entier. Lorsque le Gestionnaire des Investissements estime que les opportunités sont concentrées dans un nombre restreint de domaines, le portefeuille peut être très concentré dans certains actifs ou marchés. Le Fonds prendra généralement des positions d'investissement au niveau d'indices ou de secteurs, mais il peut aussi investir dans des actions ou obligations individuelles.

Le Gestionnaire des Investissements pense que cette approche a le potentiel d'offrir une volatilité annualisée (le degré selon lequel la valeur du Fonds fluctue au cours d'une période de 12 mois) entre 5 % et 12 %.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale

Durée de placement recommandée : supérieure à 3 ans

Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai.

Conditions de souscription et rachat :

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jeudi ouvré à 16 heures et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée suivant les cours de clôture de bourse du vendredi.

La valeur liquidative est hebdomadaire, calculée chaque vendredi à l'exception des jours fériés en France, même si la ou les Bourses de référence sont ouvertes et des jours de fermeture de Bourse. Dans ce cas, elle est calculée le jour ouvré précédent.

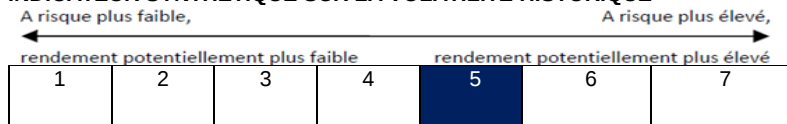
En outre une valeur liquidative estimative est calculée le dernier jour de bourse du mois de décembre de chaque année; cette valeur liquidative estimative ne pourra pas servir de base à des souscriptions/rachats.

Conditions de souscription et rachat de l'OPCVM maître :

Chaque jour ouvrable et au plus tard à l'Heure limite de passation des ordres : 13h00 (heures du Luxembourg). Les demandes reçues après ce délai relativement à tout Jour de négociation donné seront traitées comme reçues avant l'Heure limite de passation des ordres suivante.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

INDICATEUR SYNTHETIQUE SUR LA VOLATILITE HISTORIQUE



SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment. .

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque. L'exposition au marché d'actions et de taux, via son OPCVM maître, explique le niveau de risque de cet OPCVM. Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie ni d'aucune protection en capital.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR : Via l'OPCVM maître :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie : Le risque de contrepartie résulte de toutes les opérations de gré à gré (les contrats financiers et les garanties financières) conclues avec la même contrepartie. Le risque de contrepartie mesure le risque de perte en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Dans ce cas, la valeur liquidative pourrait baisser.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés. Le compartiment peut être exposé à un risque de liquidité sur l'OPCVM maître en cas de rachats importants, l'OPCVM maître pouvant être amené à devoir liquider ou modifier une part significative de son actif pour honorer les rachats de parts présentés par SAGIS AM. Les conditions de souscription et de rachat dans l'OPCVM maître sont exposées dans le paragraphe ci-dessus « Conditions de souscription et de rachat dans l'OPCVM maître » au sein de la section « Objectifs et politique d'investissement ».

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements

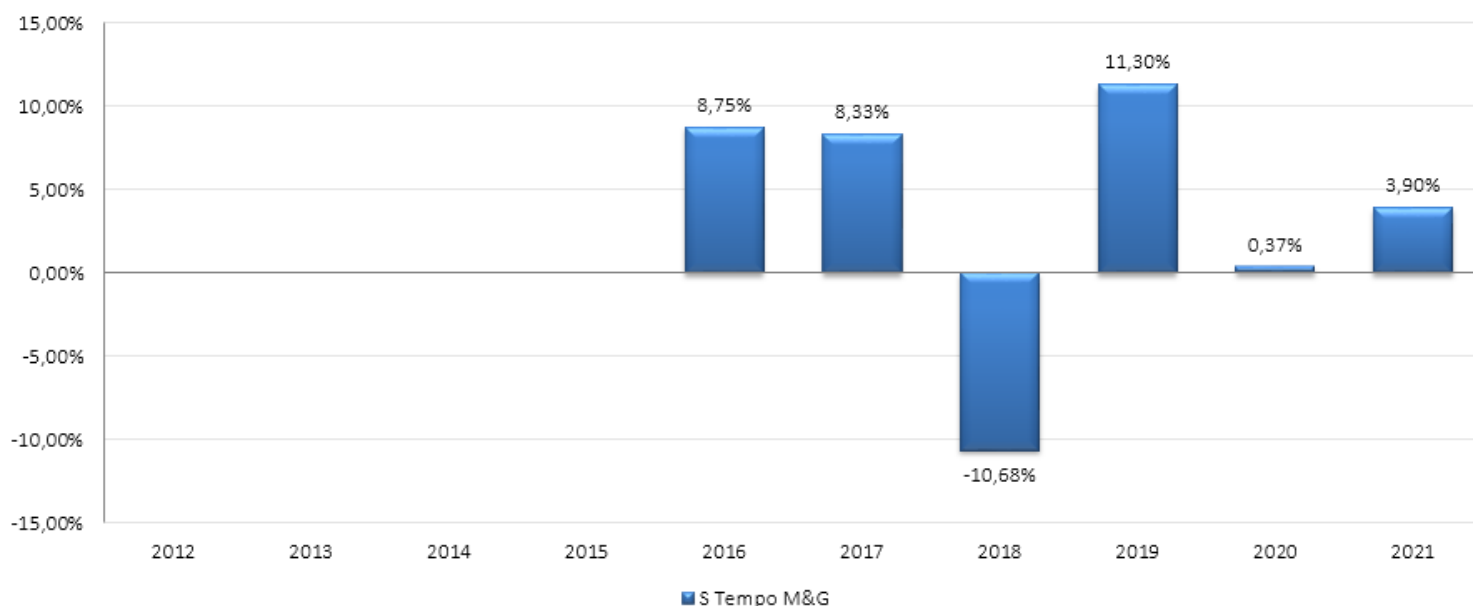
FRAIS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	Néant
FRAIS DE SORTIE	Néant
<i>Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi sur la valeur de souscription de la part du compartiment au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.</i>	
FRAIS PONCTUELS PRELEVES PAR LE COMPARTIMENT SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS (*)	1,92% TTC
FRAIS PRELEVES PAR LE COMPARTIMENT DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
Commission de performance	Néant

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice clos au 31/12/2021 et inclut les frais supportés dans l'OPCVM maître. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section des « Frais » du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.sagis-am.com.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES



AVERTISSEMENT : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance du compartiment est calculée coupons et dividendes réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

- DATE DE CREATION DU FONDS : 24/07/2015

- DEVISE DE LIBELLE : Euro

- CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : changement de stratégie en raison du changement de fonds de maître à compter du 16/03/2018.

Les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont pas d'actualité.

INFORMATIONS PRATIQUES

Ce Document d'Information Clé pour l'Investisseur décrit un compartiment d'un OPCVM. Le prospectus ainsi que les rapports périodiques sont établis pour l'ensemble du FCP SAGIS INVEST.

NOM DU DEPOSITAIRE : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

■ LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR LE NOURRICIER ET SUR LE MAITRE (DICI-règlement/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

SAGIS ASSET MANAGEMENT

72, Avenue Victor Hugo – 75116 – PARIS.

Tél : 01 76 62 26 22

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE: Dans les locaux de la société de gestion.

REGIME FISCAL: Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM.

L'OPCVM Maître n'étant pas établi dans le même Etat membre que le nourricier, ceci pourrait avoir une incidence sur le traitement fiscal réservé au compartiment nourricier, conformément à l'article 34 du règlement européen n°583-2010.

Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

■ LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM CAR IL EST UN COMPARTIMENT : www.sagis-am.com.

Politique de rémunération : La politique de rémunération est disponible sur le site internet : www.sagis-am.com.

La responsabilité de SAGIS ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

SAGIS Asset Management est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30/06/2022.